

Questions fréquentes – Déclaration GEREP (Déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets)

1. Questions Générales (tout type d'Installations Classées pour la Protection de l'environnement)

Question : que faire si :

- je ne sais pas si je suis déjà inscrit sous GEREP.
- j'ai oublié ou je ne connais pas l'identifiant et/ou le mot de passe pour mon établissement

Réponse :

L'application ne permet pas de générer de nouveaux identifiants ou mot de passe.
Envoyez un mail à : gerep.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

La DREAL vérifiera si vous êtes ou non inscrit et vous communiquera ou rappellera votre identifiant et votre mot de passe.

Question : J'ai une question concernant un point de la déclaration

Réponse : Des outils d'aide existent sur la page d'accueil du site GEREP www.declarationpollution.developpement-durable.gouv.fr/gerep

S'il s'agit d'une question générale, cliquez sur le bandeau gris foncé en bas de la page d'accueil :

sur FAQ : questions fréquentes

sur Aide : mini-guide exploitant

S'il s'agit d'une question spécifique à votre secteur d'activité, cliquez sur le bandeau gris foncé en bas de la page d'accueil :

sur Guides : si votre secteur d'activité fait l'objet d'un guide sectoriel (carrières et installation de traitement de granulats, secteurs des déchets, cimenteries, tuilerie/briquetterie, transformation acier, ...) celui-ci pourra contenir la réponse à votre question.

Si vous n'avez pas trouvé la réponse, contactez votre interlocuteur habituel de l'inspection des installations classées.

2. Je suis exploitant d'une carrière

Question : J'ai des difficultés ou des questions pour remplir certaines informations de la création de compte

Réponse : voir les consignes ci-dessous pour la de création de compte carrières

N° SIRET de la carrière. Si la carrière ne possède pas de numéro SIRET spécifique, mettre celui du siège social.

Important : mettre **l'adresse physique** de la carrière : exemple Lieu-dit « Campagne »

Si la carrière se trouve sur plusieurs communes, indiquer celle du point d'entrée principal

Reporter le code GIDIC ou S3IC figurant sur les rapports d'inspection si connu. Respecter le format xxx.xxxxx. Exemple : n°S3IC : 61.134 → 061.00134

Oui si
La carrière est souterraine (cas 3.a) ou
La superficie du site où sont effectuées des opérations d'extraction (*) est supérieure ou égale à 25 ha (cas 3.b)
(*) : surfaces en chantier (découvertes et en exploitation) diminuées de la surface en eau. Ne pas prendre en compte les surfaces non découvertes en attente d'exploitation et les surfaces remises en état, de l'année pour laquelle la déclaration est faite

Il s'agit des quotas CO2 : cocher non

Pour les notifications et courriels de la DREAL pour cette année et les années suivantes

* : champs obligatoires.

> ENVOYER LA DEMANDE

Form fields and labels visible in the screenshot:

- Nom de l'établissement *
- N° SIRET *
- Adresse *
- Code postal *
- Commune *
- Type de déclaration: Industrie & STEU
- Service d'inspection dépendant: DREAL
- Code établissement (Industrie & STEU): xxx.xxxxx
- Code SIGAL (Elevage):
- Etablissement E-PRTR *: Oui Non
- Si votre site relève des directives IPPC/IED, vous relevez du règlement E-PRTR.
- Activité E-PRTR: 3.a Extraction souterraine et opérations con...
- Carrière *: Oui Non
- Etablissement Quotas *: Oui Non
- Adresse mél *

3. Je suis exploitant d'une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)

Question : J'ai des difficultés ou des questions pour remplir certaines informations de la création de compte

Réponse : voir les consignes ci-dessous pour la création de compte ISDI

N° SIRET de l'ISDI. Si l'ISDI ne possède pas de numéro SIRET spécifique, mettre celui du siège social.

Important : mettre **l'adresse physique** de l'ISDI : exemple Lieu-dit « Campagne »

Si l'ISDI se trouve sur plusieurs communes, indiquer celle du point d'entrée principal

Reporter le code GIDIC ou S3IC figurant sur les rapports d'inspection si connu. Respecter le format xxx.xxxxx
Exemple : n°S3IC : 61.134 → 061.00134

Cocher non

Il s'agit des quotas CO2 : cocher non

Pour les notifications et courriels de la DREAL pour cette année et les années suivantes

* : champs obligatoires.

> ENVOYER LA DEMANDE

Form fields and labels visible in the screenshot:

- Nom de l'établissement *
- N° SIRET *
- Adresse *
- Code postal *
- Commune *
- Type de déclaration: Industrie & STEU
- Service d'inspection dépendant: DREAL
- Code établissement (Industrie & STEU): xxx.xxxxx
- Code SIGAL (Elevage):
- Etablissement E-PRTR *: Oui Non
- Si votre site relève des directives IPPC/IED, vous relevez du règlement E-PRTR.
- Carrière *: Oui Non
- Etablissement Quotas *: Oui Non
- Adresse mél *

Question : J'ai des difficultés ou des questions pour remplir ma déclaration des déchets reçus sur l'ISDI

Réponse : voir les consignes ci-dessous pour remplir la déclaration

1. Remplir dans l'onglet « Propriétés », tableaux A, B et C. Dans le tableau C, cocher la case C48

2. Remplir dans l'onglet « Déchets » le tableau Ny : entrer les quantités de déchets reçus :

- par type de déchet
- par département d'origine du déchet
- par type de traitement

The screenshot shows the 'Ny : RECEPTION OU TRAITEMENT DES DECHETS' form. At the top, there is a navigation bar with tabs: PROPRIETES, EAU, AIR, SOL, **DECHET**, ENQUETE ANNUELLE CARRIERES, and VALIDATION. On the left, there is a sidebar with a menu: > Nx : Production ou expédition de déchets, and **Ny : Réception ou traitement des déchets**. The main content area has a title 'Ny : RECEPTION OU TRAITEMENT DES DECHETS' and a sub-header 'Formulaire de saisie en masse depuis un fichier EXCEL'. Below this, there is a section for 'L'exploitant d'un établissement assurant' with a list of activities. A note states: 'La saisie de ce tableau peut se faire : par saisie unitaire depuis le formulaire ci-dessous, par transmission d'un fichier Excel préalablement rempli'. The form itself has a header 'Formulaire de saisie en masse depuis un fichier EXCEL' and a sub-header 'Ce formulaire permet l'insertion de plusieurs déchets préalablement saisis dans un fichier XLS. Le fichier XLS à transmettre doit être élaboré à partir du gabarit suivant : Gabarit XLS réception ou traitement des déchets. Veuillez lire la documentation pour plus de précision sur le mode opératoire.' Below this, there are buttons for 'Parcourir...' and 'Envoyer'. The main form fields include: 'Code déchet *', 'Dénomination du déchet *', 'Ce déchet a bénéficié du statut de sortie de déchet *' (with a dropdown 'Votre choix'), 'Origine du déchet *', 'Département *' (with a dropdown 'Votre choix'), 'ou Pays *' (with a dropdown 'Votre choix'), 'Quantité admise (t/an) *', and 'Quantité traitée (t/an) *'. Below these is a dropdown for 'Opération d'élimination ou de valorisation *' with the option 'D1 : Dépôt sur ou dans le sol (par exemple)'. A note indicates '* : champs obligatoires.' At the bottom, there is a red button '> ENREGISTRER'. Below the form, there are two sections: 'QUANTITE TOTALE DE DECHETS DANGEREUX TRAITES' and 'QUANTITE TOTALE DE DECHETS NON DANGEREUX TRAITES', both showing a value of 0.0. Annotations with arrows point to various fields: 'Recherche par libellé ou par code (se reporter au tableau des déchets autorisés figurant dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'ISDI)' points to the 'Code déchet' field; 'Cocher non sauf si le déchet a été accompagné d'une attestation de sortie du statut de déchets' points to the 'Ce déchet a bénéficié du statut de sortie de déchet' dropdown; 'quantité reçue sur le site et acceptée = quantité admise - stock avant traitement' points to the 'Quantité admise' field; 'D1 : si mise en dépôt en ISDI, R5 : si DI traité par concassage-criblage, R13: stockage en attente de concassage-criblage' points to the 'Opération d'élimination ou de valorisation' dropdown.

Question : Les quantités de déchets prises en compte dans GEREP sont exprimées en tonnes/an. Or, j'effectue un suivi en volume des déchets dans mon ISDI. Comment dois-je procéder pour effectuer ma déclaration ?

Réponse : Si vous ne disposez pas d'un suivi en tonnes des déchets dans votre ISDI, vous pouvez utiliser une densité de 1,8 pour convertir les volumes (en m³) en tonne.